

n° : 1015-21
 du : 01.10.2021
 au : 01.11.2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à quinze heures, le conseil municipal dûment convoqué par voie dématérialisée, le vingt-deux septembre, s'est réuni « salon d'honneur » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, prolongées par la Loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, jusqu'au 30 septembre 2021, cette réunion s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister, à l'exception des journalistes.

Le caractère public de la réunion a été assuré par la retransmission des débats en direct sur le site internet de la Ville (<http://www.ville-arcachon.fr/>).

Par dérogation aux dispositions habituellement en vigueur, le conseil municipal pouvait valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice était présent ou représenté (le quorum étant habituellement fixé à la moitié). Un conseiller municipal pouvait être porteur de deux pouvoirs (contre un seul habituellement).

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjointes : CAVOLI Pierre, MARESCOT Claire, HERSZFELD Yves, DEVILLIERS Sophie, LUMMEAUX Bernard, ANTOUN May, BEUNARD Patrice, LEFEBVRE Patrick
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : DUBROCA Monique, CAUSSARIEU Martine, FABRE Jacques, CASSOT Catherine, BILLET Marie-Josée, SCAPPAZZONI Paul, PEYROT Christophe, MOULS Christiane, CAPTUS Patrick, DURAN-SIBE Isabelle, DZIURA Isabelle, NONI Hervé, SOULIER Nicolas, BONNIN Alexis, PARIS Jade, GIRARDET Maxime, ROBICQUET Béatrice, BAUDE Vital, PANONACLE Christian.

Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Geneviève BORDEDEBAT.....	Claire MARESCOT
Nadine LIMOUZIN.....	Patrice BEUNARD
Barbara LAFONTAINE.....	Paul SCAPPAZZONI
Julien GHYSELS.....	Hervé NONI

Etait absent excusé :

Sébastien HENIN.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : M. Maxime GIRARDET et du secrétaire adjoint de séance : Mme Jade PARIS. Ils sont désignés à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
COMMUNICATIONS		
Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés		
C21.09_13	Etat annuel des indemnités de fonction perçues par les conseillers municipaux	PRIS ACTE
C21.09_14	Local à usage de bar-restaurant allée des Goélands – convention d'occupation domaniale du 1 ^{er} mars 2021	PRIS ACTE
Compte-rendu des jugements et instances		
	NEANT	
Divers		
	NEANT	

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
FINANCES		
D21.09_63	Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde - Modification des statuts (Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.09_64	Contribution sur les eaux minérales (Rapporteur : Mme MOULS)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.09_65	Don d'une place de spectacle pour les personnes volontaires participant au Centre de vaccination COVID 19 (Rapporteur : Mme CAUSSARIEU)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.09_66	Tarifs 2021 (Rapporteur : M. GIRARDET)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.09_67	Admission en non-valeurs (Rapporteur : Mme DUBROCA)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.09_68	Créances éteintes (Rapporteur : Mme BILLET)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.09_69	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation (Rapporteur : Mme DZIURA)	Favorable à l'UNANIMITE
ADMINISTRATION GENERALE & GESTION DU DOMAINE		
D21.09_70	Servitude de passage concédée au profit d'ENEDIS sur la propriété de la Commune cadastrée AO 136 sise 53 rue Saint Elme à Arcachon (Rapporteur : M. LEFEBVRE)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.09_71	Lancement de la procédure de modification du cahier des charges du lotissement "PARC PEREIRE" (Rapporteur : M. NONI)	Favorable à la MAJORITE <u>Contre</u> : 2 (B. ROBICQUET, V. BAUDE) <u>Abstention</u> : 1 (C. PANONACLE) <u>Ne prend pas part au vote</u> : 1 (M-J. BILLET)

D21.09_72	Acquisition de biens sans maître cadastrés AD 7, AD 8 et AD 9 sis avenue Saint-François d'Assise à Arcachon (Rapporteur : M. FOULON)	Favorable à l'UNANIMITE
-----------	---	-------------------------

MARCHES PUBLICS

D21.09_73	Fourniture de mobiliers urbains (Rapporteur : Mme PARIS)	Favorable à l'UNANIMITE
-----------	---	-------------------------

D21.09_74	Réhabilitation/reconstruction de l'école Paul BERT - validation du programme et lancement du concours de maîtrise d'oeuvre (Rapporteur : M. LEFEBVRE)	Favorable à l'UNANIMITE
-----------	--	-------------------------

Amendement n°1 de M. BAUDE :

- Pour la mise en délibération : 3 (B. ROBICQUET, V. BAUDE, C. PANONACLE)
- Pour le renvoi à une commission : 3 (B. ROBICQUET, V. BAUDE, C. PANONACLE)
- Pour le rejet : 29

L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

Amendement n°2 de M. BAUDE :

- Pour la mise en délibération : 3 (B. ROBICQUET, V. BAUDE, C. PANONACLE)
- Pour le renvoi à une commission : 3 (B. ROBICQUET, V. BAUDE, C. PANONACLE)
- Pour le rejet : 29

L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

SERVICES DELEGUES

D21.09_75	Désignation du nouveau directeur général de la régie du port d'Arcachon - (Rapporteur : M. FOULON)	Favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Abstention : 2 (B. ROBICQUET, V. BAUDE) Ne prend pas part au vote : 1 (Y. HERSZFELD en sa qualité de salarié du port)
-----------	--	--

RESSOURCES HUMAINES

D21.09_76	Evolution du tableau des effectifs (Rapporteur : M. CAVOLI)	Favorable à l'UNANIMITE
-----------	--	-------------------------

D21.09_77	Attribution de véhicules (Rapporteur : M. FABRE)	Favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Abstention : 1 (C. PANONACLE)
-----------	---	---

D21.09_78	Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (Rapporteur : M. GIRARDET)	Favorable à l'UNANIMITE
-----------	--	-------------------------

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

D21.09_79	Forfait Post-Stationnement - Convention entre la Ville d'Arcachon et la COBAS - année 2022 (Rapporteur : Mme CASSOT)	Favorable à l'UNANIMITE
-----------	---	-------------------------

Monsieur Le Maire annonce un prochain conseil en novembre 2021 et lève la séance à 16H07.
VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arcachon, le **- 1 OCT. 2021**



Yves FOULON
Maire d'Arcachon
Président du SIBA
Conseiller Régional